



PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2015

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h25)
Mme Bibiane Gagnon (19h05)
M. Rodrigue Ouellet**

ABSENT:

M. Alain Goulet

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 15-194** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Bibiane Gagnon se présente à 19h05.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2015

- 15-195** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2015.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

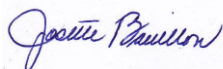
- 15-196** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de novembre au montant de **40 838.39\$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2015 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h25.

5. ROUTE DU PORTAGE

Monsieur Stéphane Deschênes, propriétaire d'une érablière demande au conseil le renouvellement du contrat d'entretien hivernal de la Route du portage conduisant à son érablière. À quelques endroits de la route, des réparations devraient être effectuées afin de ne pas occasionner des bris à nos véhicules de déneigement. Monsieur Deschênes est favorable à faire réparer le chemin aux endroits inadéquats.

15-197 Il est proposé par madame Nancy Pineault
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu à la majorité :

De ne pas renouveler le contrat avec les propriétaires d'érablière vu le mauvais état du chemin, à quelques endroits;

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire demande le vote aux élus.

Cependant, après avoir procédé au vote, il est finalement résolu de rejeter cette demande.

Répartition des votes : Pour: 2 élus « conditionnel à ce que le chemin soit réparé à la satisfaction de la municipalité ».

Contre : 3 élus

6. CORRESPONDANCE

SOUTIEN AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

- 15-198** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Bibiane Gagnon et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise un paiement de mille cinq cents dollars (1 500\$) au comité de développement Val-Garnier. Cette somme représente une aide financière de la MRC de La Mitis au montant de 1 000\$ et de la municipalité au montant de 500\$. Dans le cadre du fonds de développement des territoires, volet : Soutien aux comités de développement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de novembre
- Dépôt du rapport de l'inspecteur pour les mois d'octobre et novembre
- Dépôt du rapport des heures effectuées par les employés
- Dépôt du rapport des statistiques des visites du site Internet

OFFRE D'ACHAT D'UNE PORTE DE GARAGE USAGÉ

- 15-199** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Jean-Paul Potvin, au montant de 25\$ pour une porte de garage usagé.

7. MRC DE LA MITIS

- a) Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger de la séance des maires du mois de novembre.
- b) **Désignation des inspecteurs en urbanisme concernant l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme**

- 15-200** **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, le 6 novembre 2015, une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant celle-ci à la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attribué à la municipalité

peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du Service.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier désigne :

Michel Lagacé, inspecteur attitré

Jean-Philippe Quimper

Gabriel Dumont

Hélène Gagnon

Cédric Charest

comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage n° 167

- Règlement de lotissement n° 168

- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 169

- Règlement de construction n° 170

- Règlement des permis et certificats n° 171

- Règlement sur les dérogations mineures n° 172

- Règlement concernant les nuisances publiques n° 207

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)

- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)

- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)

Le Conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR OUEST DE LA MITIS

15-201 Attendu que les représentants des quatre municipalités parties à l'entente de la SSISOM se sont réunis le 1^{er} décembre 2015;

Attendu que d'un commun accord, les représentants municipaux de chacune des municipalités ont convenu de mettre fin à l'entente à leur séance régulière de décembre;

Attendu que d'un commun accord, les municipalités propriétaires d'équipements dans des casernes autres que la leur laisseront à la disposition des casernes ces dits équipements jusqu'à leur remplacement par la municipalité locale et ce, jusqu'à la date maximale du 6 avril 2016;

Attendu que M. Johnatan Brunet a remis à tous les représentants présents un document ayant pour titre « Étapes du processus d'organisation d'un service ».

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'entente relative à l'organisation du Service de Sécurité Incendie du Secteur Ouest de la Mitis (SSISOM) en date du 8 décembre 2015.

9. DÉTERMINER UNE DATE POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE BUDGET 2016

- 15-202** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil adoptera le budget de l'année 2016, le 22 décembre 2015.

10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

- 15-203** Comme l'exige l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 se tiendront les premiers VENDREDIS de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débiteront à 19h00.

Le calendrier officiel est le suivant :

Vendredi 8 janvier	Vendredi 8 juillet
Vendredi 5 février	Vendredi 5 août
Vendredi 4 mars	Vendredi 2 septembre
Vendredi 8 avril	Vendredi 7 octobre
Vendredi 6 mai	Vendredi 4 novembre
Vendredi 3 juin	Vendredi 2 décembre

11. ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2016

- 15-204** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement;
QUE le conseil adopte, tel que présenté, le calendrier des collectes de l'année 2016.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 15-205** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise monsieur Rudy Potvin, plombier à réparer un urinoir à la salle municipale.

13. GARAGE MUNICIPAL

Achat d'un peigne pour le camion Inter

- 15-206 Il est proposé par monsieur Bruno Roy appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise l'achat d'un peigne grandeur 5 pieds et 6 pieds chez les équipements Sigma de Mont-Joli. Coût : 243.30\$ plus taxes

14. ENGAGEMENT DU DEUXIÈME CHAUFFEUR

- 15-207 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Bibiane Gagnon et résolu unanimement :

QUE le conseil engage monsieur Nelson Soucy, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le 6 décembre 2015 pour se terminer le 12 mars 2016. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le conseil.

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail.

15. INDEXATION DES SALAIRES

- 15-208 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise, pour l'année 2016, l'indexation des salaires selon le taux d'augmentation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de 1% pour les employés et élus ainsi que le tarif du frais de déplacement du technicien en eaux usées, tel que stipulé dans le contrat de travail.

16. DOSSIERS DES ÉLUS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 15-209 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu de lever la séance à 21h25.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du

Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.